



PORTRAITS de femmes de la FsdL

Marie Biserte

(Hauts-de-France)

1999 Diplômée de la fac d'odontologie de Lille

2000 Installe son cabinet à Lincelles

2015 Éluë aux élections URPS Hauts de France (Trésorière)

2019 Devient vice-présidente de la FSDL

2021 Décorée Chevalier de l'Ordre national du Mérite
et se représente aux élections URPS Hauts-de-France

Marie Biserte n'a jamais su se limiter à une seule casquette. Déjà, lorsqu'elle était à la fac d'odontologie, elle suivait en parallèle un cursus universitaire en Sciences de l'éducation. Une fois diplômée, elle jongle entre l'exercice libéral et un poste d'AHU puis de maître de conférences associée à la fac de Lille. C'est en 1999 qu'elle intègre un cabinet à proximité de Tourcoing, passant progressivement de remplaçante à associée. Elle se présente comme « dentiste de famille ». « Ce qui me plaît dans ma profession, ce sont les relations que l'on tisse avec les patients. J'ai une vision de ma pratique tournée vers la santé globale, les comportements de santé devraient toujours s'analyser sous l'angle de la psychologie sociale ». Jusqu'il y a cinq ans, Marie était restée éloignée de la vie syndicale. Après la perquisition au sein des Conseils de l'Ordre et des cabinets des cadres syndicaux dans l'affaire Santéclair en 2015, elle y a sauté à pieds joints. **« Cela m'a mise en colère. La baseline de la FSDL, Liberté, Responsabilité, Éthique, c'est mon ADN.** J'ai contacté le Président de la FSDL, on s'est retrouvé sur ces valeurs communes et il m'a proposé de m'investir ». Aujourd'hui, en tant que Vice-Présidente au niveau national, mais aussi parce qu'elle a été responsable pédagogique d'un organisme de formation d'assistantes dentaires, le Dr Biserte travaille sur un projet de spécialisation des assistantesses dentaires. Elle représente la FSDL à la commission paritaire pour l'emploi et la formation professionnelle des salariés des cabinets dentaires libéraux. Les assistantesses dentaires sont aujourd'hui, enfin, reconnues comme des professionnelles de santé, et la FSDL et le SODF souhaitent voir évoluer leur rôle vers la délégation de tâches. **« C'est en lien direct avec le projet que porte la FSDL devant**

l'UNCAM pour la mise en place d'un forfait prévention.

En créant ces possibilités d'évolution vers un nouveau diplôme complémentaire, on développe une appétence pour le métier en plus de répondre aux besoins de nos structures. Nous travaillons sur l'élaboration de ces référentiels d'activité, de compétences et de formation en matière de volume horaire, de contenus, de conséquences... » Marie Biserte ne désespère pas : « Le rapport de l'IGAS sur la nécessaire inscription des AD au Code de la Santé Publique date de 2011 : c'est du goutte-à-goutte. En février, nous présentons en commission paritaire et aux syndicats représentatifs des salariés le projet que l'on souhaite porter au Ministère de la Santé ».

Quelles que soient ses prérogatives, l'intérêt de la praticienne tourne toujours autour du recours, plutôt que sur celui de l'accès aux soins. **À l'URPS, Marie Biserte gère notamment un travail mené avec un laboratoire d'économie comportementale sur les contrôles et les soins précoces des Français.**

Elle se représente en 2021 afin de poursuivre les engagements pris par son équipe. Elle apprécie le travail interdisciplinaire que permet cette instance et les liens forts noués avec les autres professionnels de santé. Elle cite, comme exemple, ce projet post-confinement de l'URPS chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France pour favoriser une filière de relocalisation de la production des EPI, dans un but d'autonomie et d'éco-responsabilité. « Cette future plateforme de ressources est soutenue et encouragée par l'ARS, le Conseil Régional et le Medef. »

L'année 2020 restera un marqueur dans sa carrière : « On a démontré avec cette crise sanitaire l'intérêt de mon ex-sous-section, la Santé Publique, notamment sur l'hygiène et l'asepsie. Nos dentistes sont des experts sur ces sujets depuis longtemps ! Et ce qui est plutôt valorisant, c'est qu'en fermant les cabinets, en s'adaptant sur la gestion des gardes, les chirurgiens-dentistes ont montré qu'ils n'étaient pas de simples « vendeurs de couronnes » : si le circuit du soin dentaire est cassé, c'est la santé globale des Français qui en pâtit. » Pour avoir contribué à l'achat et la distribution des masques, visières et surblouses aux praticiens de garde et participé à la mise en place d'une interprofessionnelle (kinés, infirmiers, pharmaciens, dentistes), **Marie Biserte vient d'être décorée au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite (Journal Officiel du 1er janvier 2021).** « Je reçois très humblement cette distinction au nom de tous les confrères qui se sont investis pour la permanence des soins durant la période de confinement et **je la partage notamment avec Jérôme Gandois et Nathanaël Wurth, de l'URPS Grand Est, sans qui rien n'aurait été possible »,** affirme celle dont les deux grands-pères étaient médaillés, « l'un pour acte de résistance, l'autre pour avoir créé l'Institut pour la Recherche sur le cancer de Lille. En comparaison, et même si c'est gratifiant, je me sens toute petite ! Je me réjouis surtout qu'à travers cette distinction les chirurgiens-dentistes soient - pour la première fois - reconnus comme des acteurs essentiels de la santé publique ». Elle souhaite donc faire de cette décoration un acte politique.